

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 7 / CH

Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 30.10.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

N° d'article 06098400

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

additif pour aliments, industrie agro-alimentaire, industrie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 7 / CH

Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 30.10.23

P330 cas de malaise.
 Rincer la bouche.
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient ammonium hydrogencarbonate

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges****Poids moléculaire**

Valeur	79.06	g/mol
--------	-------	-------

Composants dangereux**ammonium hydrogencarbonate**

No. CAS	1066-33-7	
No. EINECS	213-911-5	
Numéro d'enregistrement	01-2119486970-26-0005	
Concentration	>= 73	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Acute Tox. 4	H302

ATE	orale	1'470	mg/kg
-----	-------	-------	-------

Autres ingrédients *****Carbonate de magnésium**

No. CAS	546-93-0	
No. EINECS	208-915-9	
Concentration	< 1	%
Le renvoi: [4]		

Notent

[4] Information volontaire

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Appeler aussitôt un médecin. Administrer du charbon médicinal.

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 7 / CH

Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 30.10.23

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation de muqueuse, Nausées, Crampes, Diarrhée, Dépression nerveuse, insuffisance cardio-vasculaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ammoniac (NH₃); Oxyde d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Rabattre les vapeurs par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protection respiratoire - Note

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter la formation de poussières. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés. Pour aspirer les poussières, utiliser des aspirateurs industriels adaptés ou des unités d'aspiration centrales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Bases, Acides, Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 7 / CH

Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 30.10.23

classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****ammonium hydrogencarbonate**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	160.7	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	160.7	mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition**

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit. Filtre à particules P2

Protection des mains

Gants de protection		
Matériau approprié	Polychloroprène	
Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants de protection		
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR	
Épaisseur du gant	0.35	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants de protection		
Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl	
Épaisseur du gant	0.5	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants de protection		
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM	
Épaisseur du gant	0.4	mm
Temps de pénétration	>= 8	h
Gants de protection		
Matériau approprié	latex naturel	
Épaisseur du gant	0.5	mm

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 7 / CH

Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 30.10.23

Temps de pénétration	>=	8	h
Gants de protection			
Matériau approprié		PVC	
Épaisseur du gant		0.5	mm
Temps de pénétration	>=	8	h

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	solide
Couleur	blanc
Odeur	type ammoniacque
État de la matière	poudre cristalline

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Point d'éclair

Remarque Non applicable

température de décomposition

Valeur	>	30	°C
Remarque	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.		

valeur pH

Valeur	7.7	
Concentration/H ₂ O	10	%
température	20	°C

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow	-2.4	
température	25	°C

Pression de vapeur

Valeur	79	hPa
température	25.4	°C

Densité et/ou densité relative

Valeur	1.58	g/cm ³
température	20	°C

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Valeur	220	g/l
température	20	°C
Remarque	soluble	

Propriétés comburantes

évaluation Ne favorise pas l'incendie

Masse volumique apparente

Valeur	env. 850	kg/m ³
--------	----------	-------------------

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 7 / CH

Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 30.10.23

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Nitrite, nitrates, Dégagement d'ammoniac au contact des acides. Réagit au contact des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ammoniac, oxydes d'azote (NOx), Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	1'478.87	mg/kg
	32	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	rat		
DL50		1576	mg/kg
méthode	OCDE 401		

ammonium hydrogencarbonate

Espèces	rat		
DL50	>=	1470	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	rat		
CL 50	>	4.74	mg/l
Durée d'exposition		4.5	h

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

évaluation	Non irritant
méthode	OECD 431
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 7 / CH

Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 30.10.23

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.

sensibilisation

Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
----------	---

Mutagénicité (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	mammifère, espèce indéterminée
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

Toxicité reproductrice (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	Salmonella typhimurium
évaluation	Aucun effets négatifs
méthode	OECD 471

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Remarque	Nocif pour les poissons.
----------	--------------------------

Toxicité pour les poissons (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50	173 mg/l
Durée d'exposition	96 h
Source	ECOTOX Database

ammonium hydrogencarbonate

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50	63.4 mg/l
Durée d'exposition	96 h

ammonium hydrogencarbonate

Espèces	Lepomis macrochirus
CE 10	6.3 mg/l
Durée d'exposition	30 d
méthode	Test de débit ; FIFRA Guideline 72-1

Toxicité pour les daphnies (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	Daphnia magna
CE50	202 mg/l
Durée d'exposition	48 h

ammonium hydrogencarbonate

Espèces	Daphnia magna
CE50	145.6 mg/l
Durée d'exposition	48 h

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 7 / CH

Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 30.10.23

ammonium hydrogencarbonate

Espèces	Daphnia magna	
CE 10	3.7	mg/l
Durée d'exposition	70	d

Toxicité pour les algues (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	Chlorella vulgaris	
CE50	22.31	mg/l
Durée d'exposition	18	d

ammonium hydrogencarbonate

Espèces	Chlorella vulgaris	
CE50	env. 1900	mg/l
Durée d'exposition	120	h
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**ammonium hydrogencarbonate**

Espèces	Pseudomonas putida	
CE50	1895	mg/l
Durée d'exposition	16	h
méthode	OECD 209	

ammonium hydrogencarbonate

Espèces	Pseudomonas putida	
CE 10	1347	mg/l
Durée d'exposition	16	h
méthode	DIN 38412 Part 8	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****ammonium hydrogencarbonate**

évaluation	non dégradable
Remarque	Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	-2.4
température	25 °C

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**ammonium hydrogencarbonate**

log Pow	-2.4
température	25 °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.
La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Nom commercial: Ammonii hydrogencarbonas/Triebsalz

Numéro de la matière: 060984

Version: 7 / CH

Date de révision: 30.10.2023

remplace la version: 6 / CH

Date d'impression 30.10.23

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une décharge souterraine.

Emballages contaminés

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation *****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.